

DREAL  
Languedoc Roussillon

# Réunion régionale des opérateurs/animateurs Natura 2000

14 novembre 2013



Réunion régionale des opérateurs et animateurs Natura 2000, 14 novembre 2013

[www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)

# Programme

**Matin** – accueil à partir de 9h

9h15 : Introduction

**1 – Point « Information générale »**

**2 – Point « Financement » :**

- Financement des projets LIFE
- Contractualisations : bilans (Maet et contrats N2000)
- Évolutions des programmes européens (FEADER, FEDER)
- Perspectives 2014 pour le financement de N2000 et évolutions des MAEt

**3 – État de conservation :**

- Etat des lieux (évaluation 2013, méthodes MNHN, projets LR)
- Présentation de la méthode « mares temporaires »
- Perspectives 2014

**Pause déjeuner : 12h30 – 14h 00**

# Programme

Après-midi : 14h 00 – 17h 00

## **4 – Evaluation des incidences :**

- Information sur la mise en œuvre des listes nationales et locales
- Organisation départementale et contribution des animateurs N2000
- Point d'information sur les GT « ERC »

## **5 – Contrôles :**

Intervention de l'ASP sur les contrôles réalisés en lien avec Natura 2000

## **6 – Police de la nature :**

- Pilotage régional et organisation départementale

## **7 – Animation du réseau :**

- Intervention de l'association des chargés de mission Natura 2000 LR
- Perspectives 2014 : organisation de réunion thématiques sur les programmes LIFE et les PNA

# 1. Point information



## Point « information »

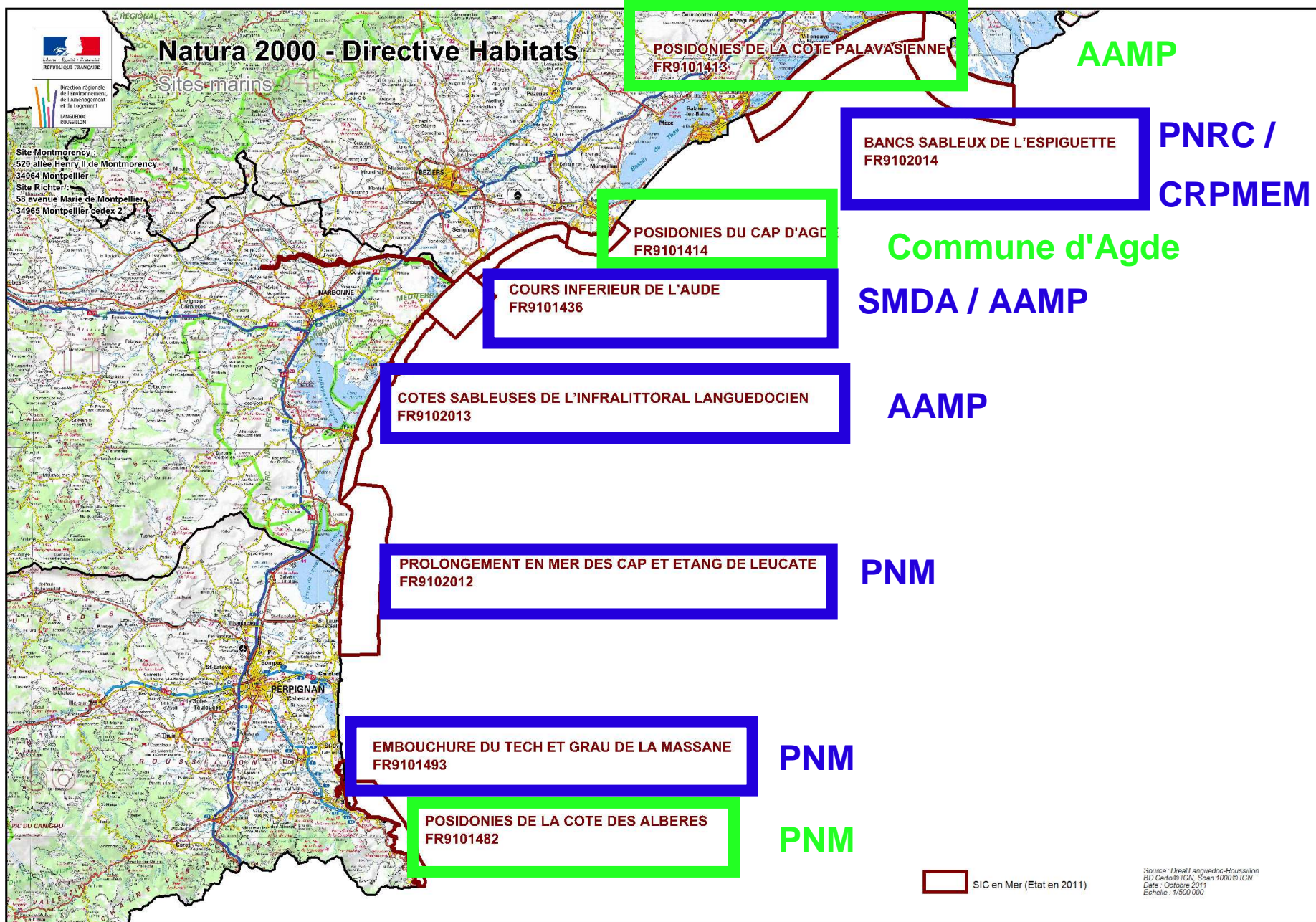
### 1. Constitution du réseau Natura 2000 : avancement des documents d'objectifs

	Nombre de documents d'objectifs				
	validé et en animation	validé	en cours	à engager	total
11	19	3	2	0	24
30	20	0	7	0	27
34	29	1	10	0	40
48	13	1	2	0	16
66	20	3	0	0	23
Sites Mer	3		6	1	10
<b>Total région</b>	<b>104</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>140</b>

130 sites terrestres pilotés par les départements LR

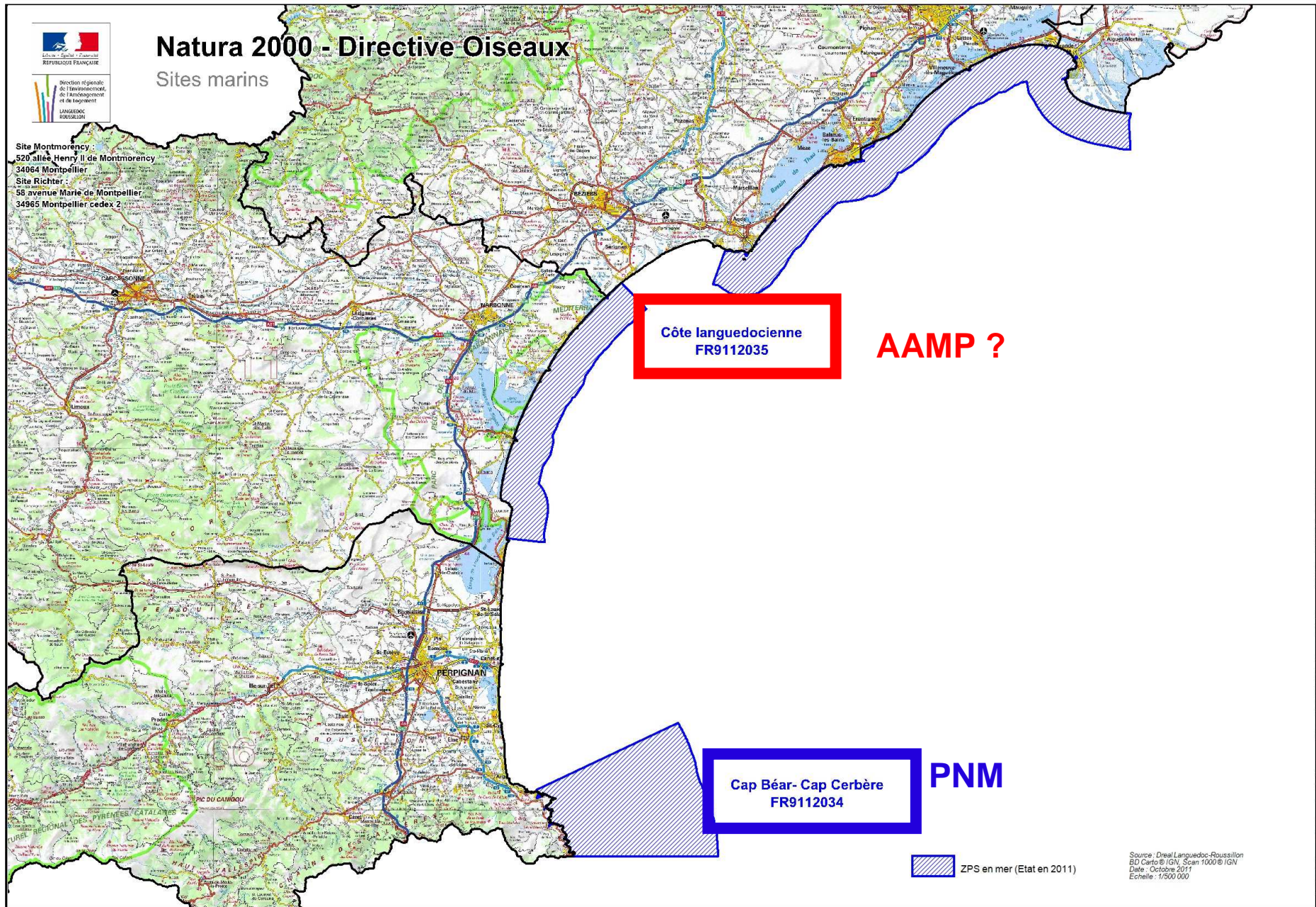
10 sites marins (dont deux mixtes)

151 sites au total touchent la région LR



Ce document cartographique produit par la Dreal Languedoc-Roussillon n'a aucune valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de l'Etat.





## 1.2 Sudoco

Rappel : obligation d'utiliser ce logiciel pour le suivi des activités d'animation sur un site Natura 2000

Objectif : rendre compte et suivre les actions menées dans un site N2000

Sudoco sera à terme intégré au SI national – mise en place 2014?

Deux formations réalisées en 2012

Prochaine formation aura lieu début décembre



## 1.3 Fiches de synthèse

Rappel : réalisation de la fiche de synthèse par site selon le modèle fourni par la DREAL

Objectif : apporter des informations synthétiques sur les enjeux de conservation

Résultat : Actuellement environ **80 sites** possèdent une fiche de synthèse (soit + de la moitié des sites Natura 2000)

**Bilan par département**, du nombre de sites ayant une fiche de synthèse :

- Aude : 17 sites
- Gard : 13 sites
- Hérault : 28 sites
- Lozère : 8 sites
- PO : 14 sites

Merci de produire les fiches manquantes le plus rapidement possible !!

## 1.4 Enquête sur la lettre Nature et expérience

Enquête réalisée dans le cadre de la lettre N° 19

Réponse de 29 structures, majoritairement CT

Quelques résultats :

- préférence pour recevoir une version papier **et** informatique
- Entière satisfaction sur le format, la forme, les sujets abordés et le nombre de n° par an
- Proposition d'autres rubriques : question/réponse, mouvement des chargés de mission, mise en lumière d'un territoire, infos synthétiques sur contrats ...

## 1.5 Désignation en ZSC

- Obligation pour l'Etat français de désigner les sites en droit français dans les 6 ans à partir de leur publication dans les listes biogéographiques
- Actuellement, seul 30 sites disposent d'un arrêté de désignation en Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Calendrier établi par le ministère fixant l'échéance pour une grande partie des sites à 2014
- La DREAL a déjà préparé les cartes pour la majorité des sites concernés, exceptés les sites pour lesquels des modifications de périmètre sont en cours ou à venir

## 1.6 Données SIG des DOCOB

### ➤ Rappel

Données SIG = Données Issues des Inventaires Naturalistes lors de l'élaboration des DOCOB

### ➤ Objectif Final

1 couche Régionale des Habitats d'Intérêts Communautaires

1 couche Régionale des Espèces d'Intérêts Communautaires

### ➤ Problèmes

Beaucoup de Données réceptionnées sont encore Non Conformes au CCTP de Mars 2012 (*Annexe SIG du Cahier des Charges d'élaboration des DOCOB*)

Beaucoup de Données manquantes

Données de qualité trop hétérogène

Problèmes de projections

Absence de Métadonnées...



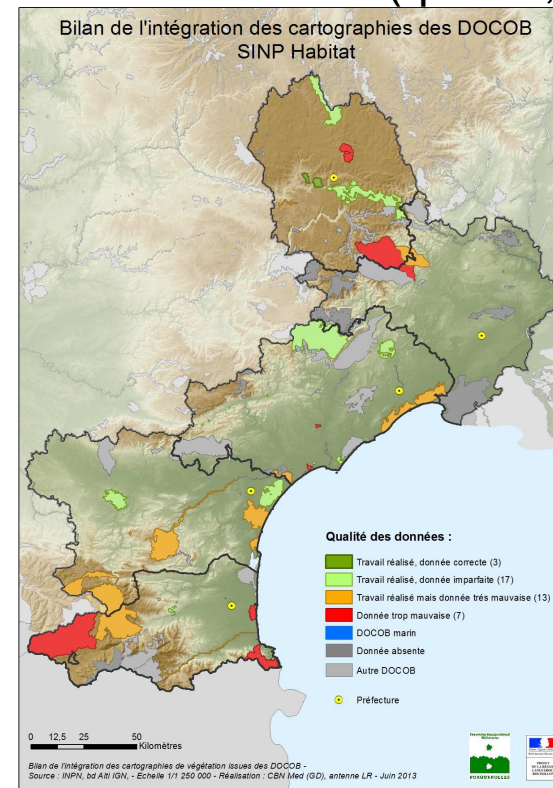
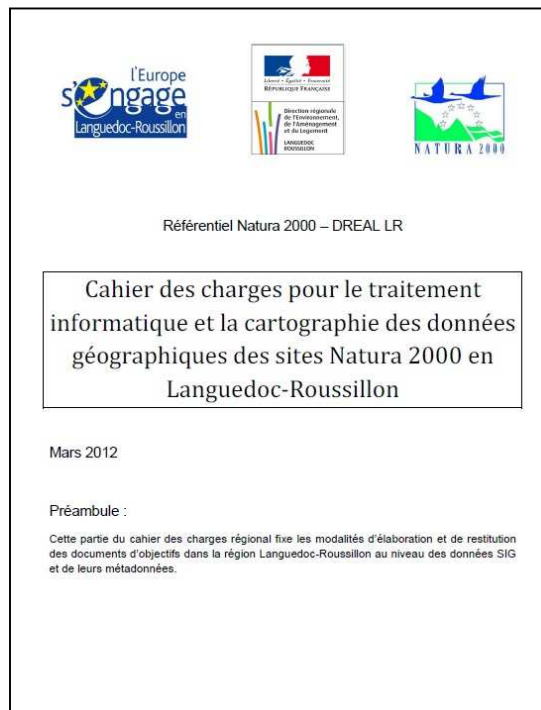
# 1.6 Données SIG des DOCOB

➤ **Solutions** (pour les données non encore réceptionnées)

Veiller à la qualité du travail du Bureau d'étude

Travail de remise en forme des Données avant transmission à l'Administration

Vérification (pour validation) à la réception des données (qualité, organisation, conformité au CCTP...)



## 1.6 Données SIG des DOCOB

### ➤ Bilan 2013

Vérification des données déjà présentes en DREAL (les 1er DOCOB)

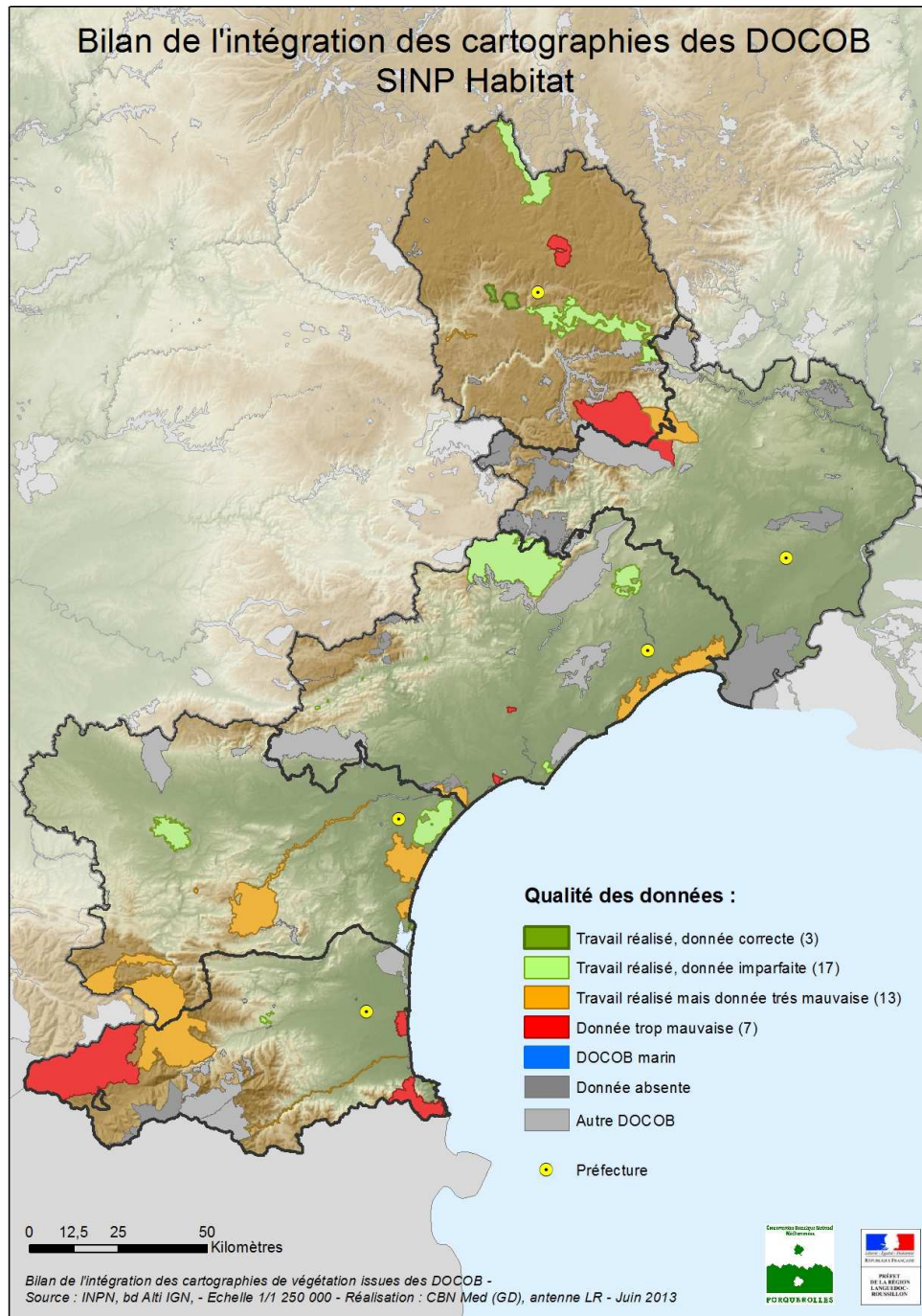
Mise en forme des données par la DREAL LR (passage de l'ancien Cahier des charges au nouveau) : *pour les tables attributaires de données*

- ✓ Pour les données Habitat notamment avant transfert des données au CBN Med : travail (géométrique) d'identification des problèmes, de vérification des contours des habitats et résolution des problèmes (jointures entre les Habitats...).
- ✓ Pas de travail de vérification sur la qualité de la donnée (savoir si tel Habitat est présent sur tel site Natura 2000. Puis phase de validation de la donnée (non réalisée).
- ✓ But : intégration des données dans la BD Silène Habitat

**Perspectives 2014** : organiser un travail par site N2000 sur l'état des données SIG existantes (vérification de la présence des Habitats)

Définir en fonction des résultats, les actions à mener afin d'obtenir des données habitats et espèces exploitables

## Bilan de l'intégration des cartographies des DOCOB SINP Habitat





# Règles générales sur la diffusion des données



## Annexe relative aux données naturalistes récoltées dans le cadre d'un projet faisant l'objet de financement de la DREAL en Languedoc-Roussillon (subvention publique ou marché public)

Ce document doit être annexé aux arrêtés de subvention et proposé et intégré dans les marchés publics comportant des prestations intellectuelles (réalisation d'une étude, par exemple), en complément du cahier des clauses administratives générales.

Le Système d'information sur la nature et les paysages du Languedoc-Roussillon (SINP LR) est une organisation collaborative décentralisée favorisant une synergie entre l'ensemble des acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des informations sur la nature et les paysages. Il est animé par la DREAL et est organisé en pôles thématiques pilotés par des têtes de réseau et dotés de bases de données thématiques (<http://www.naturefrance.fr/languedoc-roussillon>).

Afin de permettre une capitalisation continue des données régionales, le financement public de projets prévoyant l'acquisition de données naturalistes est conditionné au reversement dans le SINP LR de ces données.

De plus, l'acquisition et la bancarisation de ces données doivent se faire selon les règles décrites dans la présente annexe, règles que le bénéficiaire d'une subvention publique ou le prestataire d'un marché public s'engage donc à mettre en œuvre et reproduire dans les clauses des cahiers des charges de ses prestataires le cas échéant. Le prestataire est également invité à adhérer au SINP LR (<http://www.naturefrance.fr/languedoc-roussillon/contribuer-au-sinp-lr/adherer-au-sinp-lr>). Pour le bénéficiaire de subvention, cette adhésion est un critère d'éligibilité.

### A1 Règles techniques

#### Format des données géolocalisées :

- les données naturalistes géolocalisées seront stockées dans des couches SIG dont les tables attributaires doivent respecter un format standard établi dans le cadre du SINP LR et téléchargeable au format .xls à l'adresse suivante : <http://www.naturefrance.fr/languedoc-roussillon/espace-telechargement>. Ce format fixe pour les différents types de données (faune, flore habitats) la liste et le format des champs qui doivent être remplis pour permettre une intégration aux bases de données existantes du SINP LR ;
- le cas échéant, les noms de champs additionnels devront être limités à 10 caractères et ne devront comporter ni accent, ni espace (utiliser le caractère « \_ »), ni caractère spécial ;
- les noms des tables ne devront comporter ni accent, ni espace, ni caractère spécial ;
- les données devront être fournies au format Mapinfo (.tab) ou au format shapefile (.shp) ;
- les couches seront produites dans le système de projection Lambert 93 – Méridien de Greenwich – borne Europe (EPSG : 2154) ;
- elles ne devront comporter qu'un seul type d'objet (point, ligne, ou polygone) ;
- leur topologie<sup>1</sup> devra être vérifiée.

#### Format des autres fichiers :

- si les couches sont accompagnées d'un tableau, celui-ci devra être au format Excel 97/2003 (.xls) ou au format Libre Office Calc (.ods) ;
- si les tables sont accompagnées d'un rapport, celui-ci devra être fourni au format .pdf, ainsi qu'au format Word 97/2003 (.doc) ou au format Libre Office Writer (.odt) ;
- si les tables sont accompagnées d'une base de données, celle-ci devra être fournie au format Access 2003 ou au format Libre Office Base (.odb).

**Référentiel taxonomique :** les espèces observées devront être nommées d'après la dernière version du référentiel taxonomique TAXREF mis en place par le Muséum national d'histoire naturelle. Ce référentiel est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentiel/espece>.

**Métadonnées :** une fiche de métadonnées devra impérativement accompagner les données. Cette fiche reprendra les rubriques de la feuille « métadonnées » du fichier Excel correspondant au format des tables (cf. ci-dessus). En complément, le renseignement d'une fiche descriptive sur le site de l'IDCNP pourra être demandé par la DREAL en fonction des projets (<http://inventaire.naturefrance.fr/>).

<sup>1</sup> La topologie exprime les relations spatiales entre entités vectorielles (points, polygones et polygones) connectées ou adjacentes dans un SIG. Les données topologiques sont utiles pour détecter et corriger les erreurs de numérisation (ex. : deux lignes dans une couche vecteur de routes non connectées à une intersection, deux polygones adjacents se chevauchant) et nécessaires pour effectuer certains types d'analyse spatiale et pour obtenir des résultats non erronés lors de calculs (ex. : calculs de surfaces, de longueurs). Quelques liens utiles pour mieux comprendre la topologie dans les SIG : [http://infinit.com/ia/worksheet/6\\_Topology.pdf](http://infinit.com/ia/worksheet/6_Topology.pdf) [http://www.notre-planete.info/terre/outils/sig\\_2.php](http://www.notre-planete.info/terre/outils/sig_2.php) <http://www.isat.org/telechargement/sig.pdf>

### B1 Règles juridiques relatives à la propriété intellectuelle

#### 1) Propriété des résultats

Les résultats de toute nature issus de l'exécution du marché ou du projet faisant l'objet de la subvention (ci-après dénommés « les Résultats »), notamment les données brutes, analyses, traitements et informations retraitées, appartiendront à titre non-exclusif sans exception ni réserve, à la DREAL LR qui sera autorisée à les exploiter, comme elle l'entend, et notamment à les utiliser, reproduire, adapter, modifier et/ou intégrer, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, dans le cadre de ses activités actuelles ou futures.

La DREAL LR est, de même, libre de rendre publics ou de communiquer tout ou partie des Résultats, à titre onéreux ou gratuit, pour quelque usage et à quelque destination que ce soit.

Le bénéficiaire de la subvention ou le prestataire dispose cependant du droit :

- d'utiliser pour son propre compte ou pour le compte d'autrui les Résultats, à titre onéreux ou gratuit ;
- de communiquer, en tout ou en partie, les Résultats, à titre onéreux ou gratuit ;
- de publier tout ou partie des Résultats, à titre onéreux ou gratuit.

#### 2) Propriété intellectuelle

Dans la mesure où les Résultats fournis à la DREAL LR par le bénéficiaire de la subvention ou le prestataire, y compris les outils d'analyse, d'interprétation ou de traitement, sont susceptibles de correspondre à des créations engendrant des droits de propriété intellectuelle dont le bénéficiaire de la subvention ou le prestataire pourrait être l'auteur et/ou le producteur, il est entendu que les droits suivants sont cédés sans exclusivité à la DREAL LR :

- le droit de reproduire et faire reproduire les Résultats, sans limitation de nombre, en tout ou partie, sur tout support papier, magnétique, numérique, cédérom, ou tout autre support informatique ou électronique, connu ou inconnu, actuel ou futur ;
- le droit d'adapter ou de faire adapter tout ou partie des Résultats, de les corriger, compiler, mixer, assembler, arranger, numériser, interpréter avec tout logiciel, base de données, produit informatique, de les traduire en tout ou partie, sous toute forme, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres ou bases de données, d'en extraire des objets et des couches, de créer des œuvres dérivées à partir des Résultats ;
- le droit de représenter et diffuser les Résultats ainsi que les résultats issus des Livrables de quelque façon que ce soit, par tout procédé et tout support, connu ou inconnu, à titre onéreux ou gratuit, quelle qu'en soit la destination, et sans limitation ;
- le droit de faire usage et d'exploiter, à titre personnel (ex. : actualisation des ZNIEFF, SCAP...) ou au bénéfice de tiers (ex. : têtes de réseau du SINP LR), à titre onéreux ou gratuit, les Résultats ainsi que les données issues du traitement et de l'utilisation des Résultats ;
- le droit de rétrocéder à des tiers, de droit public ou de droit privé, en tout ou partie sous quelque forme que ce soit, et notamment par cession, licence ou tout autre type de contrat, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés, à titre temporaire ou définitif.

Le bénéficiaire de la subvention ou le prestataire conserve cependant des droits sur les Résultats et dispose des droits du producteur qu'il serait susceptible de détenir sur les Résultats et Livrables, notamment l'ensemble des droits de réutilisation et d'extraction de tout ou partie des Résultats.

La cession est faite pour toute la durée légale de protection des œuvres par le droit d'auteur et par le droit du producteur et couvre le monde entier.

Des règles adaptées seront suivies par la DREAL LR concernant la diffusion de données relatives à des espèces sensibles afin de ne pas nuire à ces espèces. De même, la DREAL veillera pour toutes ces utilisations à citer la paternité des observations et incitera les autres utilisateurs à faire de même.

#### 3) Dispositions complémentaires propres aux marchés publics

Les cessions ont un caractère irrévocable dès l'entrée en vigueur du marché, et la rupture du marché, pour quelque cause qu'elle survienne, ne saurait remettre en cause lesdites cessions.

Les cessions au profit de la DREAL LR s'effectuent au fur et à mesure de la réalisation des prestations objets du marché. La DREAL LR serait donc le titulaire des droits sur les Résultats et les Livrables en leur état d'achèvement si, pour une raison quelconque, le marché venait à être résilié en cours d'exécution.

La rémunération du prestataire, au titre de la cession de droits, est comprise dans le prix des prestations.



## 1.7 Charte N2000

- L'exonération de TFNB pour l'incitation aux chartes Natura 2000 porte sur la part communale et intercommunale.
- Elle est remboursée aux collectivités sur la base du montant de 2003 mais avec un taux déflateur
- En 2013, les communes sont remboursées de 51% du montant exonéré
- De nombreux courriers ont été envoyés au ministère afin de trouver une solution à arbitrer avec le MEFI et la DGCL en loi de finances
- Les parlementaires se mobilisent pour une compensation à 100% mais

*"Les négociations conduites avec le ministère des finances n'ont pour le moment pas permis d'obtenir le rétablissement d'un mode de remboursement non pénalisant. **Les réflexions continuent toutefois en ce sens, notamment dans le cadre du chantier sur la fiscalité écologique** qui vise plus largement à définir les modalités les plus appropriées pour encourager des comportements favorables à la biodiversité, au profit notamment de la bonne gestion des sites Natura 2000."*

- **Solution proposée** : ne pas valider la partie « engagements » portant sur les milieux naturels en attendant des réponses claires

## 2. Point Financement



## Bilan sur le financement des LIFE +

### 1. Life Chiromed : Janvier 2010 à Mars 2014 porté par le PNR Camargue

Budget total : 2 320 060 euros

Financement Européen : 1 160 030 euros

Financement DREAL : 200 000 €

Le programme porte sur trois secteurs géographiques, que sont la **Camargue**, le Massif des **Alpilles** et les **gorges du Gardon**, et sur huit sites d'intérêt communautaire, dits SIC.

Objectifs: - L'amélioration des connaissances sur les espèces,

- L'aménagement et la protection de gîtes,

- L'information des connaissances, la diffusion et la sensibilisation du public.

### 2. Life Terrains militaires : 1er octobre 2012 au 30 septembre 2016 porté par le CREN RA

Budget total : **2 128 061 €**

Financement DREAL : 80 000 €

Le programme porte sur 4 sites expérimentaux (RA, Corse, LR, PACA)

Objectifs: - Assurer la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité par les militaires.

- Restaurer des habitats et d'habitats d'espèces (chiroptères, oiseaux)

## Bilan sur le financement des LIFE +

### 3. LIFE Lag Nature: 2009 - 2013 porté par le CENLR séminaire de clôture octobre 2013

Budget total : 2 201 834 euros

Financement UE : 1 100 915 euros DREAL : 161 524 €

**5 sites littoraux** (DH+ DO): *Camargue gardoise*, étangs de Mauguio, étangs palavasiens, étang de Salses et de Leucate et Basse Plaine de l'Aude

**Objectifs:** - restaurations d'habitats , gestion des espèces envahissantes  
- enquête et gestion de la fréquentation  
- rencontres acteurs socio-économiques (éleveurs, professionnels du tourisme), décideurs, gestionnaires, police de l'environnement  
- sensibilisation des scolaires du grand public

### **4 LIFE Envoll (larolimicoles): juillet 2013 – juin 2018** porté par l'AMV

9 bénéficiaires (CENLR, Thau agglomération, PNR Narbonnaise en Méditerranée en LR)

Budget total : 4 716 109 € Financement UE : 2 354 254 € ministère écologie : 300 000 €

**dans 3 régions LR, PACA, Corse** sur des **15 sites littoraux et 10 espèces** : sternes (pierregarin, hansel, naine, caugek), mouettes (rieuse, mélanocéphale), goéland railleur, avocette élégante, échasse blanche et goéland d'Audouin (Corse)

**Objectifs:** suivis de la reproduction et protection des colonies, travaux hydrauliques et d'aménagements d'îlots, amélioration de la connaissance (connectivité des sites et des populations et amélioration du réseau des sites), éducation environnement, formation communication



## Bilan sur le financement des LIFE +

### 5. LIFE + MC Salt : 2011-2016

Gestion environnemental et restauration de salins méditerranéens et de lagunes côtières

3 pays : **Italie, France, Bulgarie**

**Coordonné** par le **Parc régional du delta du Pô** d'Emilie-Romagne en Italie

Partenaires en France : **Groupe Salins sur les salins d'Aigues Mortes** (Gard)

**PNR Camargue et Tour du Valat sur les salins de Beauduc** (Bouches du Rhône)

Budget total : **4 949 869 €**

Financement Européen : 2 395 663 €

**Actions sur les salins d'Aigues Mortes:** - Travaux de restauration des systèmes hydrauliques (martilières, pompage) et travaux d'enfouissement de ligne électriques

- créations et restaurations d'îlots de nidification en faveur des larolimicoles (7 espèces) et actions pour limiter le dérangement par le goéland leucophée

- installation d'observatoires et panneaux d'information, réalisation d'un documentaire

## Bilan 2007-2012

- Bilan pour la 323A : élaboration et animation des documents d'objectifs

2 500 000 € Etat et 2 300 000 € FEADER

- Bilan pour la 323 B et 227 (contrats Natura 2000):

105 contrats dont 29 contrats forestiers et 76 contrats ni-ni

Montant des contrats : 2 500 000 €

## Année 2013

### Pour l'animation des sites :

- Année très compliquée car arrivant en fin de programme FEADER
- Manque de FEADER en fin d'année pour anticiper certains dossiers d'animation pour 2014

### Pour les contrats Natura 2000 :

- Deux délégations de crédits effectuées par le Ministère
- Troisième délégation dépendant de la disponibilité de FEADER et intervenue le 8 novembre permettant d'engager 2/3 des contrats en file d'attente
- Montant total des dossiers en file d'attente : 520 000 € et engagement possible de 340 000 € environ

Bilan 2013 : environ 900 000 € dépensés pour les contrats

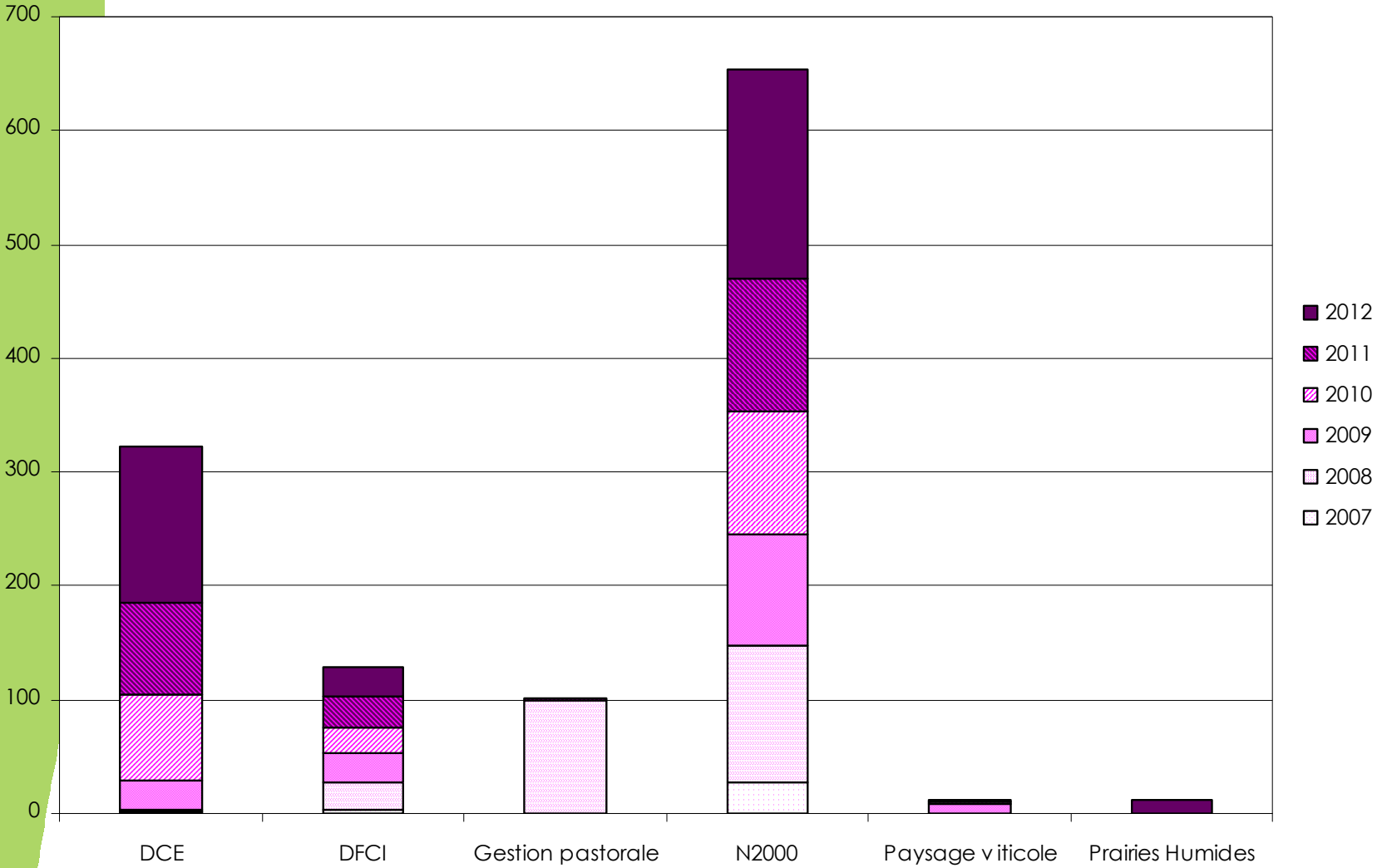
# Bilan MAEt



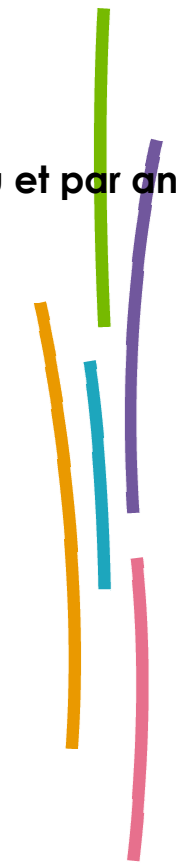


# Contrats

Nombre de contrats par enjeu et par an



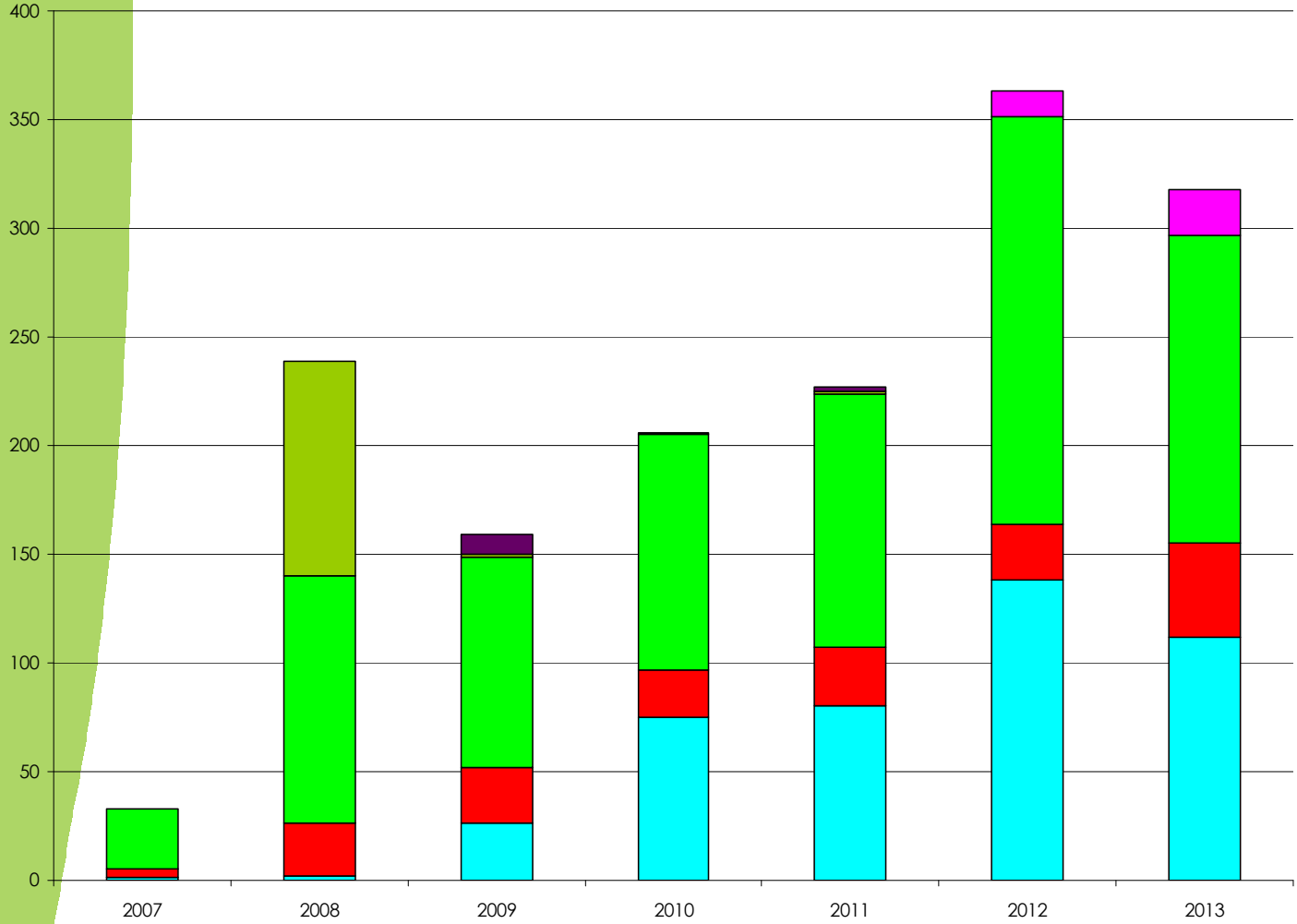
- 2012
- 2011
- 2010
- 2009
- 2008
- 2007



Contrats

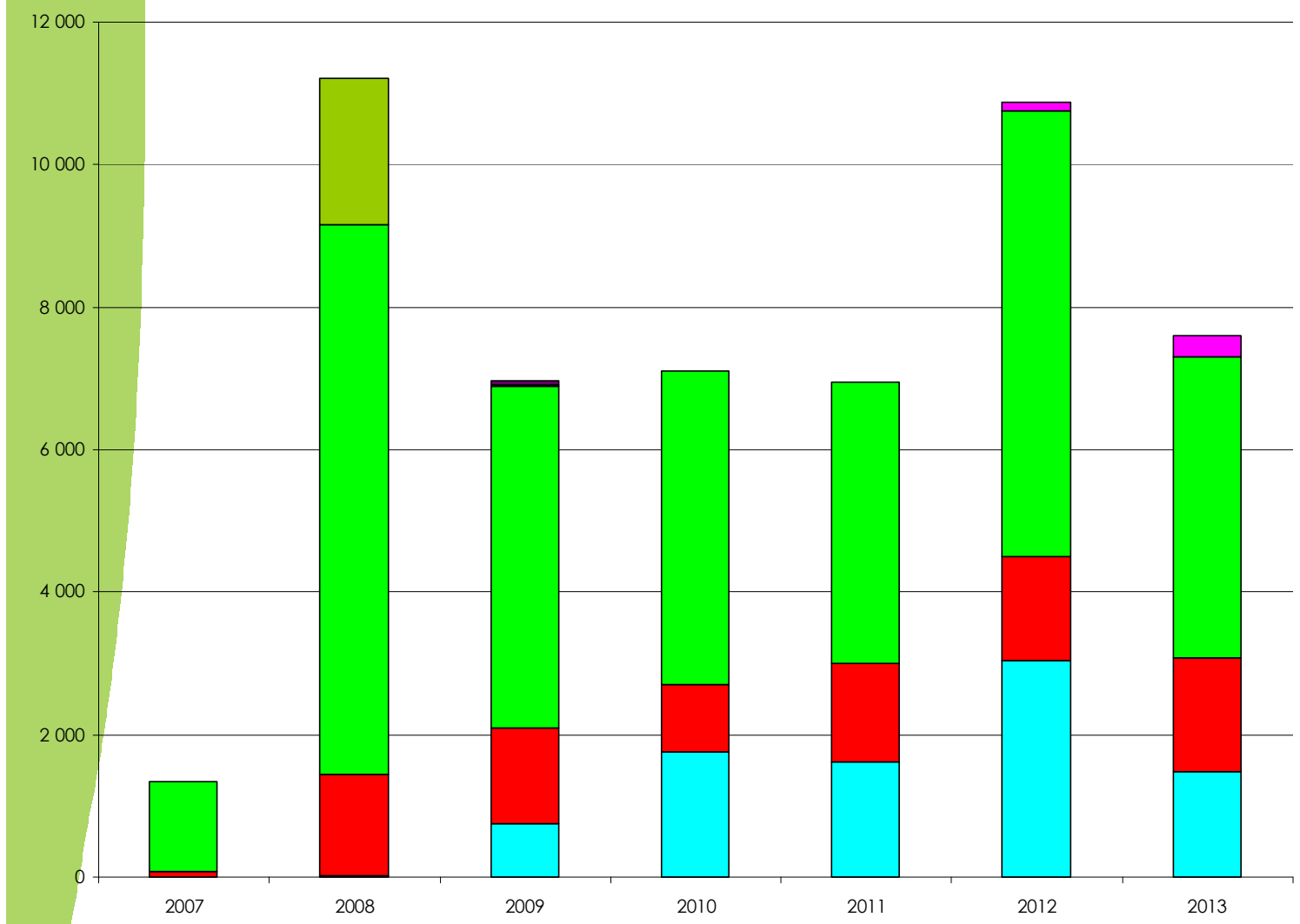
**Nombre de contrats par enjeu et par an en LR  
(non comptés les contrats en recontractualisations)**

Total : 1545 contrats  
Dont 792 en N2000



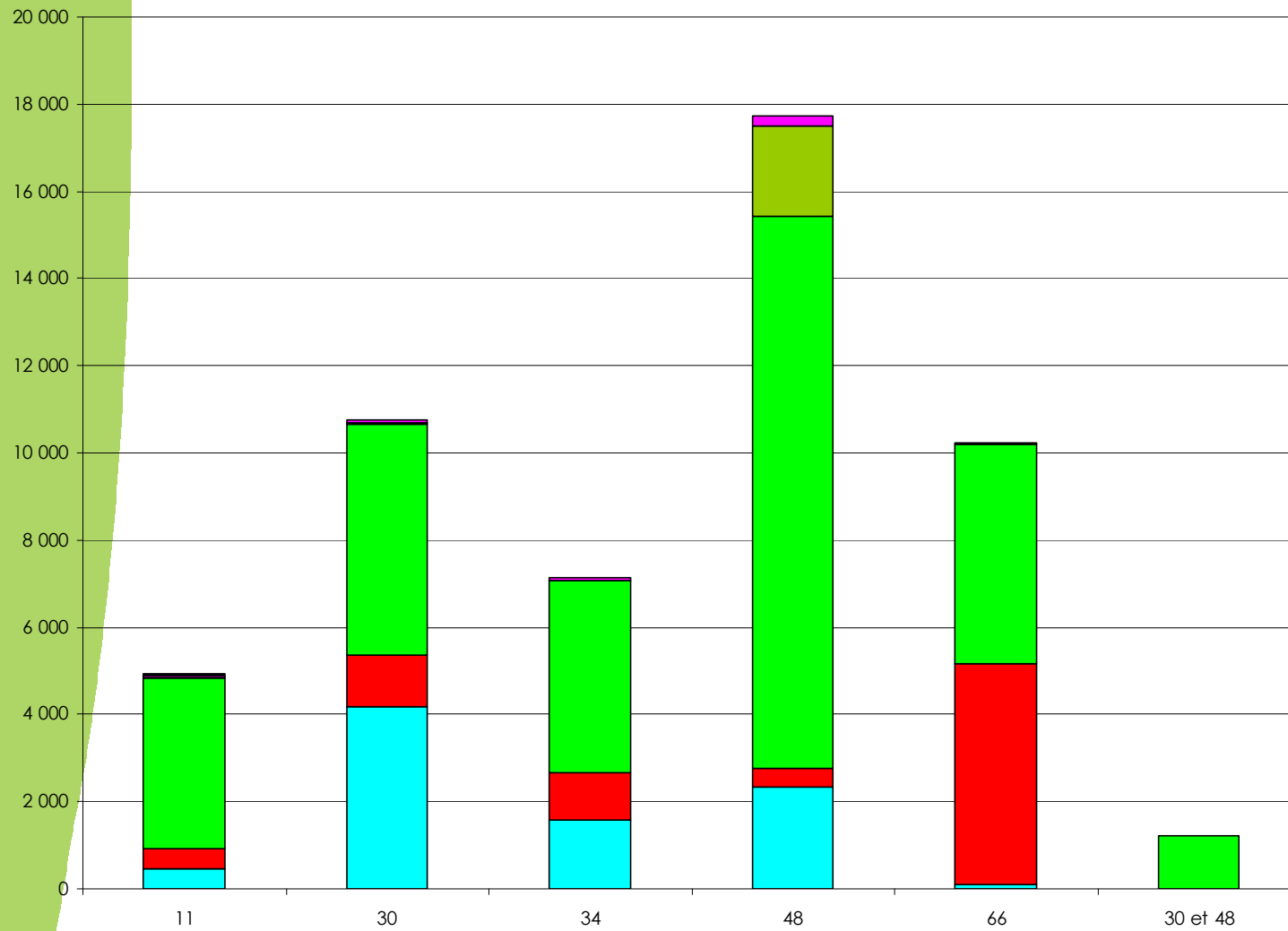
### Surfaces contractualisées par enjeu et par an en LR

**Total : 52 051 ha  
dont 32 602 en N2000**

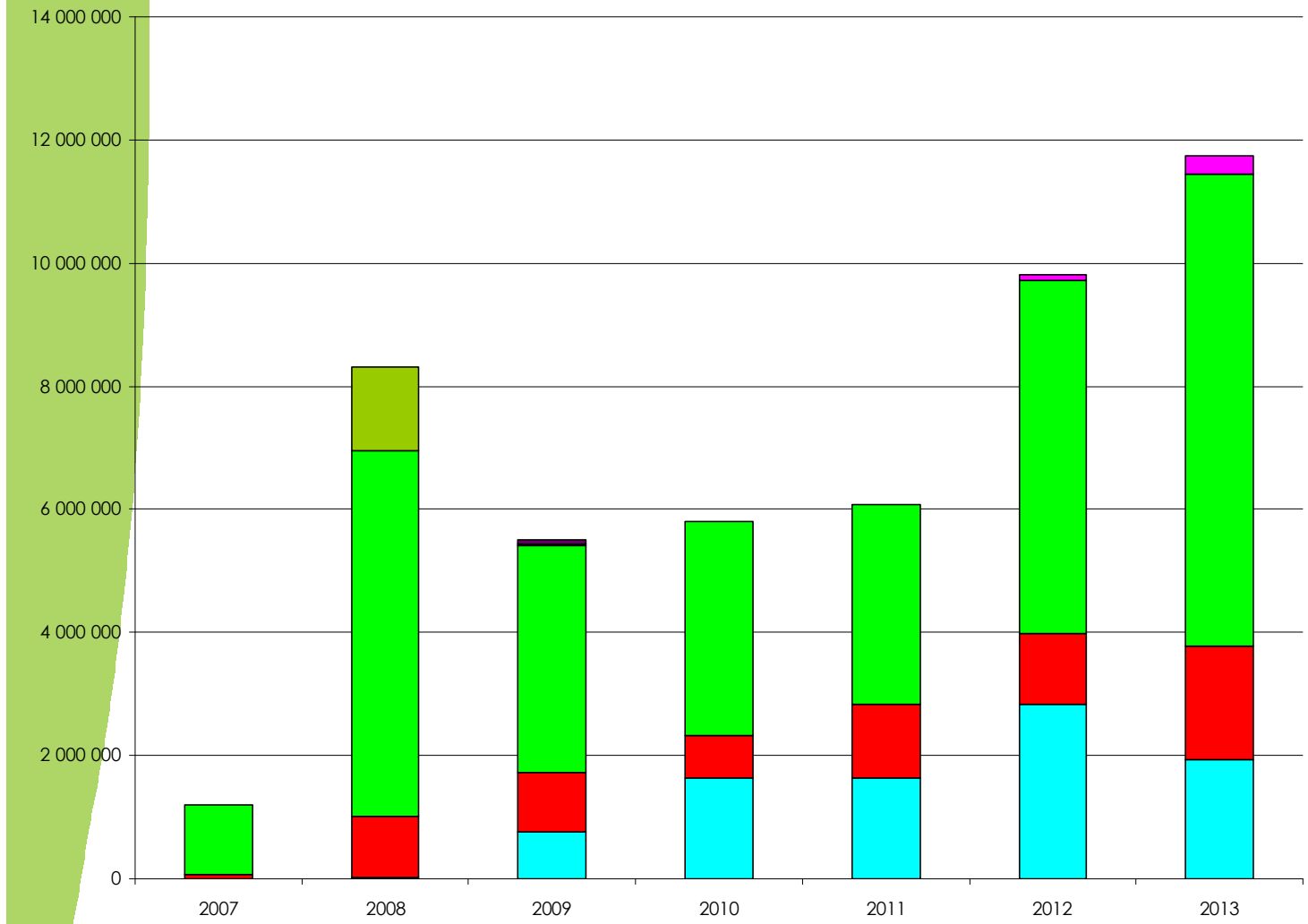


### Surfaces contractualisées par enjeu et par département 2007-2013

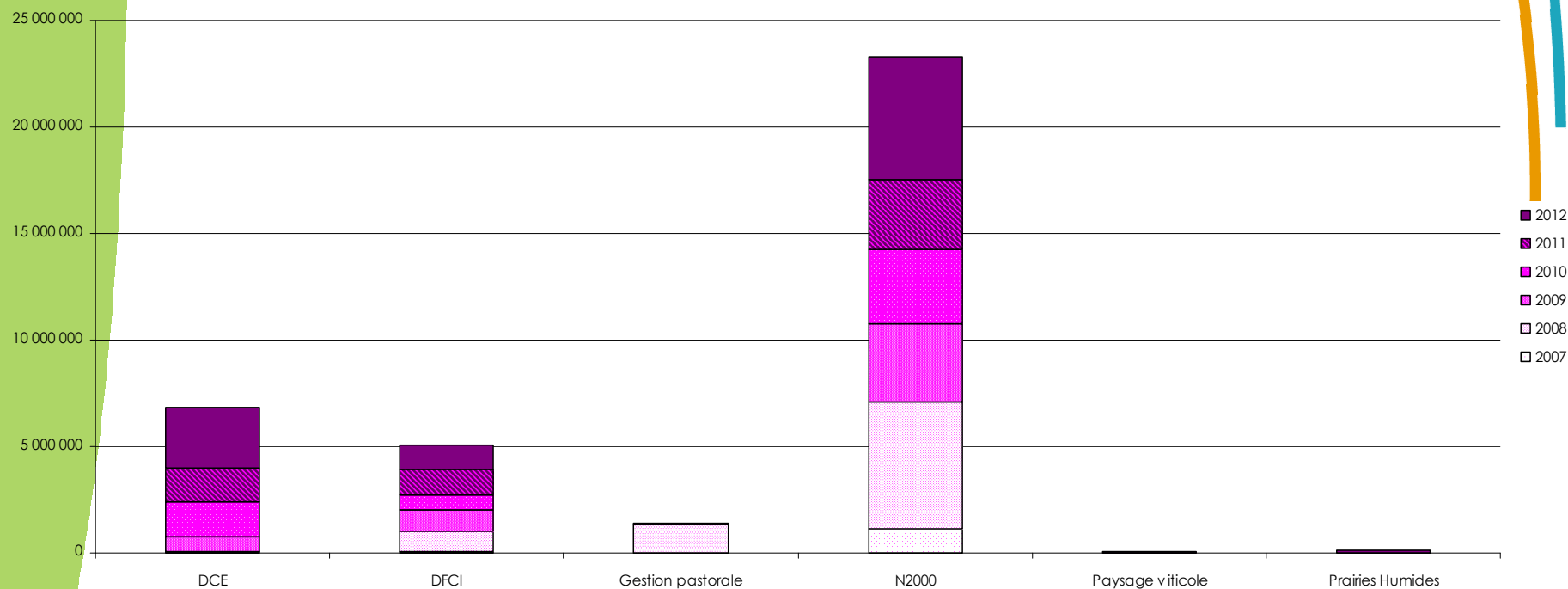
Total : 52 051 ha  
dont 32 602 en N2000



# Montants engagés pour 5 ans par enjeu



## Montants engagés pour 5 ans, entre 2007 et 2012 par enjeu et par an





## Evolution des programmes européens



# Programme régional FEADER



## Le cadre réglementaire du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020

- Un règlement européen de Développement Rural -> en cours de validation
- Un cadre national avec des mesures communes à tous les PDR : ICHN, MAE, installation, gestion des risques, Natura 2000 -> en cours de négociation et non validé

# Evolution par rapport à l'ancien programme

2007 - 2013

**1 Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH)**

**21 DRDR**

Autorité de gestion:

Ministère, Préfet en région  
(DRAAF)

Délégation de l'autorité de gestion à la Région sur plusieurs mesures

**Organisme payeur: ASP**

2014-2020

- **1 cadre commun sur différents types de mesures : ICHN, MAEC, Natura 2000, ...**
- **21 Programmes de Développement Rural**

Autorité de gestion:

Région

Instruction de certaines mesures reste en DDT

**Organisme payeur: ASP**

# Calendrier et état des lieux début septembre

- **V0 formalisée au 30 juin** – transmission uniquement au niveau national (MAAF et DATAR)
  - Devait traiter l'ensemble des 6 priorités et des 18 domaines prioritaires du FEADER
  - Éléments de la logique d'intervention = mesures mobilisables + pointer les domaines d'articulation avec le FEDER/FSE
- **V1 envoyée fin septembre** > échanges avec la Commission européenne en octobre
- **Maquettes régionales** toujours non connues (attente arbitrage sur le premier pilier et les transferts 1<sup>er</sup> > 2d)
- Cadrage national en cours d'élaboration (Doc 1 et Doc 2) mais non finalisé



# Les six priorités du développement rural

## Priorités du développement Rural

1- Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation en agriculture, foresterie et dans les zones rurales - Priorité transversale

2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles

3- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques en agriculture

## Domaines prioritaires (sous-priorités)

(a) Favoriser l'innovation et la base de connaissances dans les zones rurales  
(b) Renforcer les liens entre l'agriculture et la foresterie, la recherche et l'innovation  
(c) Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et la sylviculture

(a) faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole  
(b) faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture

(a) une meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles;  
(b) le soutien à la gestion des risques au niveau des exploitations:



# Les six priorités du développement rural

## Priorités du développement Rural

4- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie

5- Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

6-Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

## Domaines prioritaires

(a) restaurer et préserver la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000 et les zones agricoles à haute valeur naturelle, et les paysages européens;  
(b) améliorer la gestion de l'eau;  
(c) améliorer la gestion des sols;

(a) développer l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture;  
(b) développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire;  
(c) faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie;  
(d) réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture;  
(e) Promouvoir la séquestration du carbone

(a) faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois;  
(b) promouvoir le développement local dans les zones rurales;  
(c) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales



## Perspectives de financement pour Natura 2000

## Perspectives de financement pour Natura 2000

### Pour l'animation des sites :

- Maintien des enveloppes Etat correspondant aux besoins exprimés lors des réunions de programmation DREAL/DDT (= 40% des montants totaux)
- *Dépôt des dossiers de demande de subvention selon le même schéma Etat/FEADER dès que le PDR est validé : hypothèse à valider par le CR*
- Prise en compte de l'élaboration et de l'animation des sites Natura 2000 assurée dans le PDR (art. 21) - *maquettes financières cependant pas connues*

### Pour les contrats Natura 2000 :

- Pas de délégation de crédits attendue avant fin 2014
- Inscription des mesures correspondant aux contrats N2000 dans le PDR en cours

## 3. Evaluation de l'état de conservation

### 3.1 Etat des lieux

3.1.1 Rapportage européen 2013

3.1.2 Guides MNHN disponibles à l'échelle du site

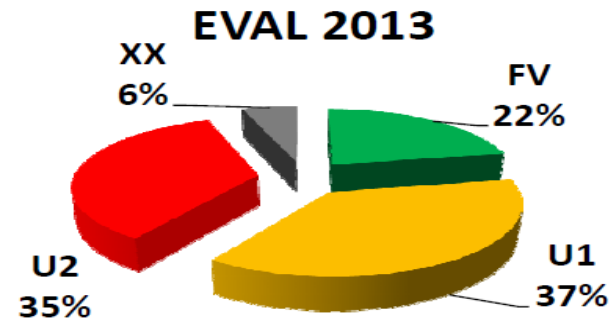
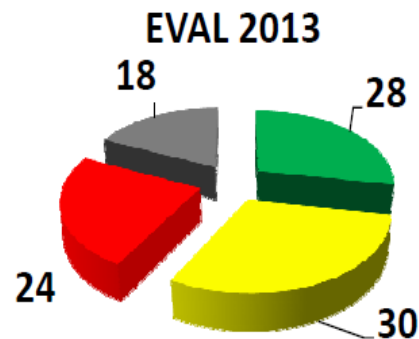
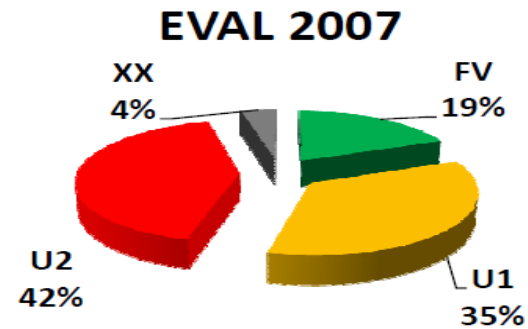
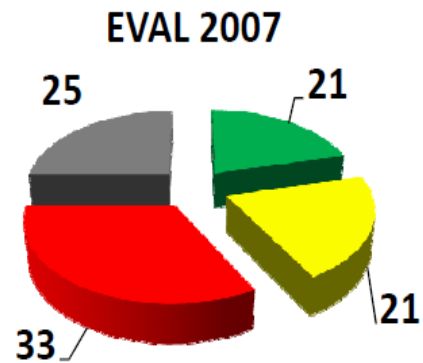
3.1.3 Projets 2013 réalisés en LR

### 3.2 Présentation de la méthode « Mares temporaires »

### 3.3 Perspectives 2014

## 3.1.1 Rapportage européen 2013 : résultats France

FV : Favorable  
U1 : Défavorable inadéquat  
U2 : Défavorable mauvais  
XX : Inconnu



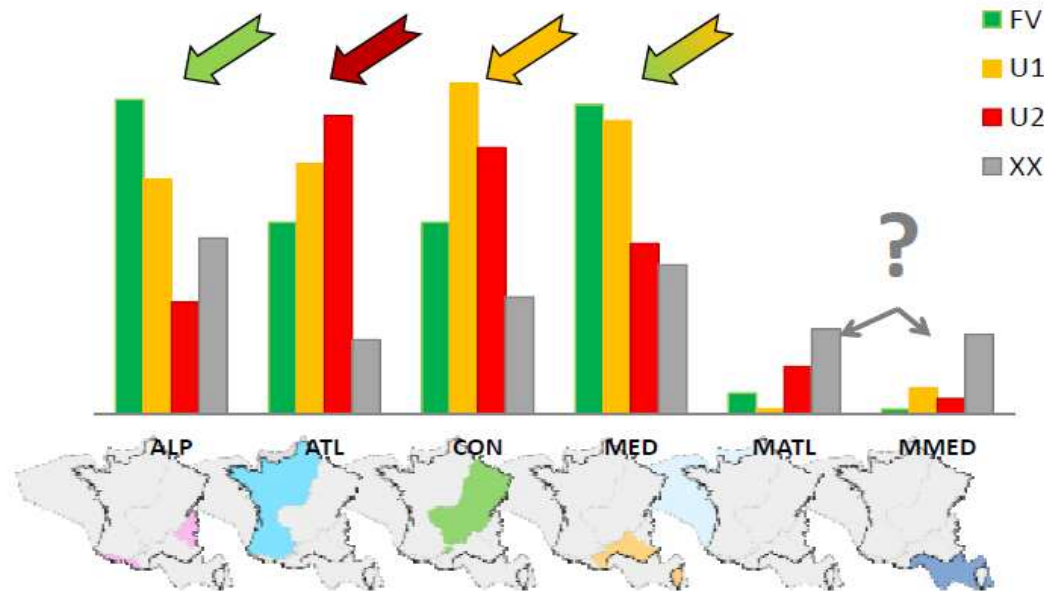
**Espèces**

**Habitats**

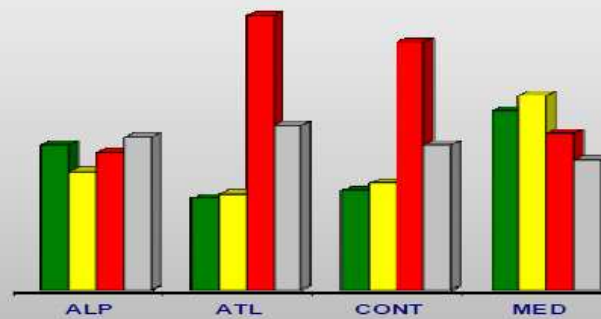
### 3.1.1 Rapportage européen 2013 : résultats France

## Evaluation globale des espèces par domaine biogéographique

ESPECES



Comparaison  
EVAL 2007



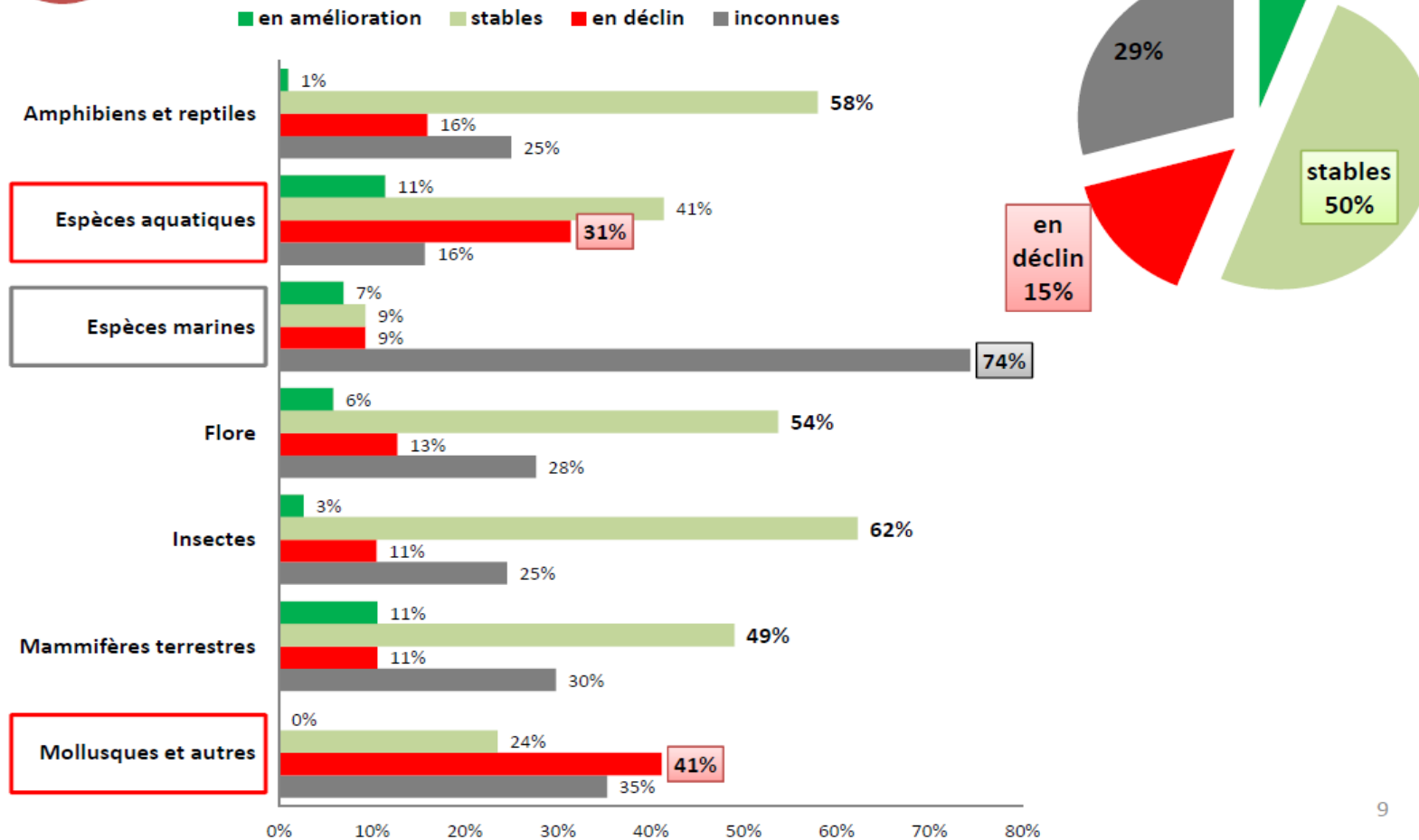
8

## 3.1.1 Rapportage européen 2013 : résultats France

### Tendances générales de l'état de conservation

- Evaluation globale par groupe taxonomique -

ESPECES

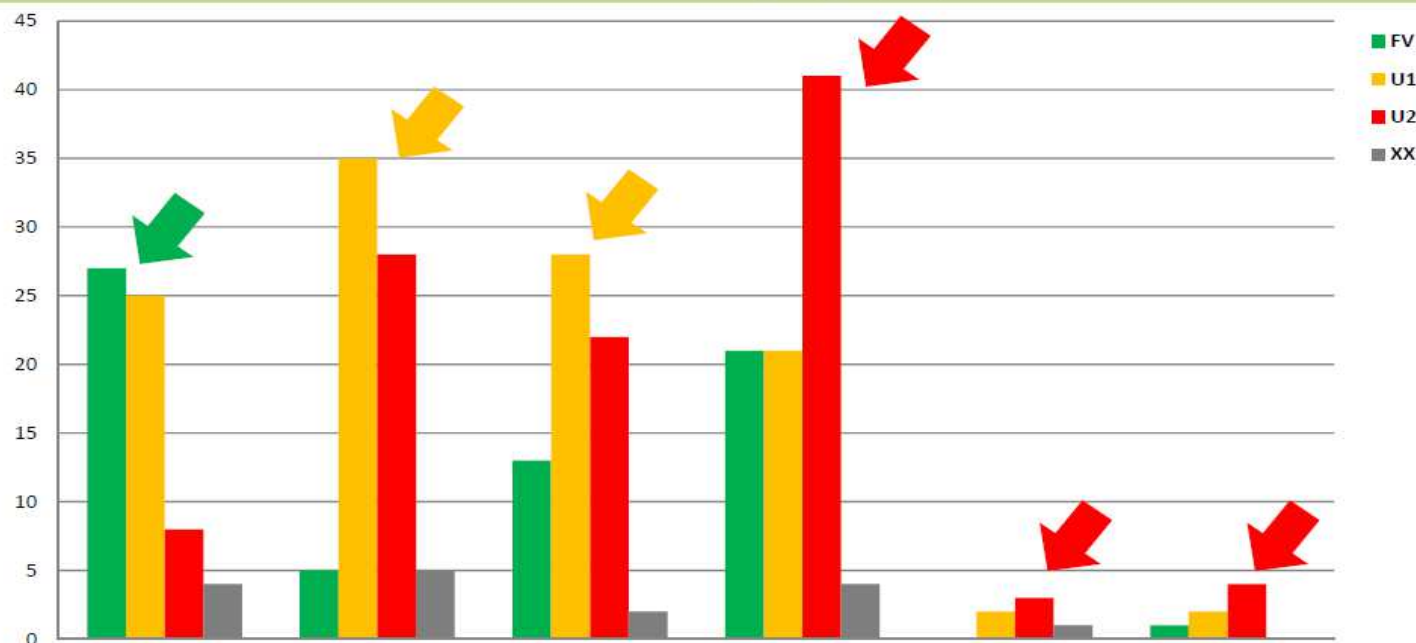




## 3.1.1 Rapportage européen 2013 : résultats France

### Evaluation globale des habitats

Par domaine biogéographique



12

### 3.1.1 Rapportage européen 2013 : Conclusion France

- **amélioration de l'évaluation** (organisation, meilleure qualité des données, ...) **mais lacunes persistantes** (abondance/tendances des espèces, cartographie/structure et fonctionnement des habitats)
- **peu de réels changements perceptibles**  
Difficulté d'interprétation liée à l'amélioration de la précision des données et aux changements de méthodes
- **cartes, données et rapport d'analyse disponibles en 2014** sur le site INPN



### 3.1.2 Guides MNHN à l'échelle du site

- **habitats forestiers (tous habitats)**
  - ➔ Méthode « Carnino » 2009
  - ➔ Complément espèces typiques : Maciejewski, 2010
  - ➔ Mise à jour à partir des retours d'expérience : Carasco, 2013
  
- **habitats agro-pastoraux**
  - ➔ **Pelouses sèches et prairies** (6210, 6410, 6510, 6520) : Maciejewski, 2012 et 2013
  - ➔ **Pelouses à gispét** (6140) : en cours – travail préalable Prunier, 2013
  
- **habitats côtiers – hors marin**
  - ➔ **Dunes mobiles atlantiques** (2110, 2120) : Goffé, 2011
  
- **habitats rocheux** : Néant



## 3.1.2 Guides MNHN à l'échelle du site

### ➤ habitats humides

➔ **Rivières alpines** (3220, 3240), **rivières permanentes** (3250 + 3280 en cours), **rivières avec berges vaseuses** (3270) et **rivières intermittentes** (3290 en cours) :

Viry, 2013

➔ **Mares temporaires méditerranéennes** (3170\*) :  
en cours

### ➤ habitats marins

➔ **Lagunes côtières** (1150\*) : Lepareur *et al.*, 2013 à partir de Papuga, 2012 pour les lagunes méditerranéennes

➔ **Autres habitats** : Lepareur, 2011

➤ **espèces marines** : Lepareur *et al.*, 2012

➤ **habitats d'oiseaux marins** : Valéry, 2010



# Pour en savoir plus

<http://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/evaluation>

The screenshot shows a Firefox browser window displaying the INPN website. The page title is "Natura 2000" under the "Téléchargements" section. The main content area features a navigation menu with tabs for "Réseau Natura 2000", "Evaluation", "Rapports - expertises", and "Cahiers d'habitats". The "Evaluation" tab is active, showing a list of documents for download, including "Résultats synthétiques des évaluations d'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires en France. Rapportage 2013." and "État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Guide d'application. Version 2". The left sidebar contains a "Téléchargements" menu with options like "Référentiels espèces", "Référentiels Habitats", "Information géographique", "Bases de données", "Documentation", "Liens utiles", and "Accès par thématique". The top of the page features the INPN logo and the text "Inventaire National du Patrimoine Naturel".

### 3.1.3 Projets 2013 réalisés en LR

- **Méthodologies d'évaluation de l'état de conservation**
  - ➔ **Test de la méthode « 1150\* Lagunes méditerranéennes » sur les sites de la région** (Ewen Morin PRLM/MNHN) : en cours de rédaction
  - ➔ **Mares temporaires méditerranéennes (3170\*)** : mémoire de stage Marion Charles, MNHN/CBNMed/TdV, guide MNHN en cours
  - ➔ **Pelouses à gispet (6140)** : mémoire de stage Robin Prunier, MNHN/CBNMed, guide MNHN en cours
  - ➔ **Pelouses calcicoles** : méthode RNF sur RNN Vallée d'Eyne – Stage Poirel, 2013



### 3.1.3 Projets 2013 réalisés en LR

#### ➤ **Enquête Dreal Suivis régionaux**

##### ➔ **Contenu :**

- ❖ liste et caractéristiques de tous les **suivis-inventaires** connus par l'opérateur sur le site
- ❖ parmi ces suivis-inventaires, liste de ceux qui concernent les **habitats et espèces IC** et leurs habitats d'espèces + descriptif succinct

➔ **Faible taux de réponses** : 39 sites terrestres sur 130 (30%)

##### ➔ **Buts :**

- ❖ **pour la Dreal** : **prioriser les suivis** pour une espèce ou un habitat donné à partir du bilan de l'existant
- ❖ **pour l'opérateur** : établir un **tableau de bord** du site pour mieux préparer son programme d'actions «connaissance et suivis»

↪ **relance fin novembre**

## 3.2 Présentation de la méthode « Mares temporaires »

- **Cadre** : élaboration des **méthodologies MNHN à l'échelle du site**
- Stage Marion Charles : pilotage **MNHN**, appui scientifique **CBNMed et Tour du Valat**, en lien avec **DDT(M) et opérateurs**
  - ➔ bibliographie
  - ➔ sélection d'indicateurs par un comité d'experts
  - ➔ tests terrain en LR et PACA pour certains indicateurs (sites N2000 et mares hors sites)
  - ➔ analyse statistique

**Finalisation** de la méthode (**valeurs-seuils et notation**) en décembre 2013 pour une parution du **guide début 2014**



## 3.2 Présentation de la méthode « Mares temporaires »

### Habitats et sites N2000 concernés en LR

Habitat élémentaire		Dépt	Site N2000
3170-1*	Mares temporaires méditerranéennes à Isoètes ( <i>Isoetion</i> )	66	Fenouillèdes
		66	Friches humides de Torremilla
3170-2*	Gazons méditerranéens amphibies longuement inondés ( <i>Preslion</i> )	34	Pic St-Loup
		34	Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas
3170-3*	Gazons méditerranéens amphibies halonitrophiles ( <i>Heleochloion</i> )	Non testé (période non favorable)	
3170-4*	Gazons amphibies annuels méditerranéens ( <i>Nanocyperetalia</i> )	34	ND de l'Agenuillade

## 3.2 Présentation de la méthode « Mares temporaires »

### Problèmes rencontrés et perspectives

- **Confusion** fréquente entre **zone humide temporaire** et **habitat d'intérêt communautaire 3170\*** dans les DOCOB :
  - ➔ cartographie à confirmer
- **Peu de connaissances** sur les mares temporaires du **Languedoc-Roussillon** contrairement à celles de PACA :
  - ➔ développer la connaissance du fonctionnement des mares en LR
- **Variabilité et diversité des communautés végétales** au sein d'un même habitat élémentaire selon la région
  - ➔ calibrage nécessaire LR, PACA, Corse
- Nécessité de **hiérarchiser les indicateurs** (importance/pertinence) et d'**identifier d'éventuelles redondances**
  - ➔ analyse statistique complémentaire

## 3.2 Présentation de la méthode « Mares temporaires »

PARAMETRE	CRITERE	INDICATEUR		MODALITES
Surface	Surface couverte par l'habitat	Evolution de la surface couverte	Evolution de la surface couverte par l'habitat	Stabilisation ou progression
				Régression
Structure et fonctionnement	Caractéristiques hydrologiques	Hydrologie	Temporalité	Continue
			Cause(s) du changement	Discontinue
	Qualité de l'eau	Turbidité		Temporaires (causes climatiques)
				Permanents (causes anthropiques)
	Sols	Présence d'une litière		Eau transparente
				Eau trouble
	Composition floristique	Espèces ligneuses au sein de la mare		Absence ou recouvrement faible
				Présence ou recouvrement fort
		Espèces destructurantes		Absence ou recouvrement faible
				Présence ou recouvrement fort
		Espèces eutrophiles terrestres		Pourcentage faible
				Pourcentage fort
		Algues filamenteuses nitrophiles		Absence ou recouvrement faible
				Présence ou recouvrement fort
	Espèces de lentille d'eau		Absence ou recouvrement faible	
			Présence ou recouvrement fort	
Espèces exotiques envahissantes		Absence ou recouvrement faible		
		Présence ou recouvrement fort		
Altérations	Atteintes "diffuses" au niveau du site	Atteintes dont l'impact est difficilement quantifiable en surface		Atteintes négligeables ou nulles
				Atteintes moyennes (ponctuelles, maîtrisées)
	Atteintes "lourdes"	Recouvrement des atteintes (tous habitats confondus) (en %)		Atteinte(s) importante(s), dynamique de l'habitat remis en cause
Aucune atteinte lourde				
				Grandes surfaces impactées

## 3.3 Perspectives 2014

### Au niveau européen

- **Validation et édition du rapport 2013**
- **Séminaire biogéographique Méditerranée** : processus d'échanges entre les différents Etats-membres pour améliorer la gestion des sites

### Au niveau national

- **Edition rapport 2013, analyse des résultats, surveillance**
- **Guides MNHN**
  - ➔ **Forêts** : adaptation de la méthode « Carnino » à la forêt méditerranéenne (Chêne liège/Chêne vert – Maures/Corse)
  - ➔ **Milieus agro-pastoraux** : guide « pelouses à gispet »
  - ➔ **Habitats humides** : mise à jour du guide « eaux courantes » + ajout « mares temporaires », édition guide « tourbières » à partir de la méthode RNF sur RNN Nohèdes
- **Convergence Directive Habitat/DCE** à partir des indicateurs 2009-2013 du programme Rhoméo

## 3.3 Perspectives 2014

### Au niveau régional (projets LR)

- **Travail sur les mares temporaires (CBNMed)**
  - ➔ cartographie des Docobs à confirmer
  - ➔ mise à jour de l'état de conservation des mares des anciens Docobs selon la méthode MNHN
  
- **Travail sur les dunes boisées de la Camargue gardoise (SMCG/CBNMed)** pour alimenter le futur guide MNHN
  - ➔ 2 habitats : dunes littorales à *Juniperus spp.* (2250\*) et dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster* (2270\*)
  - ➔ bibliographie
  - ➔ connaissance du fonctionnement de ces habitats en LR
  - ➔ proposition d'indicateurs
  
- **Application de la méthode « lagunes méditerranéennes »**





# Pour en savoir plus

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-de-l-etat-de-r1151.html>



The screenshot shows a Firefox browser window displaying the website [www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-de-l-etat-de-r1151.html](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-de-l-etat-de-r1151.html). The page title is "Evaluation de l'état de conservation". The breadcrumb navigation is: Accueil > Biodiversité Eau Paysage > Biodiversité - Géodiversité > Réseau Natura 2000 > Evaluation de l'état de conservation. A green header bar contains the text "BIODIVERSITÉ EAU PAYSAGE". The left sidebar contains a list of links: "Projet de loi-cadre sur la biodiversité", "Biodiversité - Géodiversité", "Actualités - Publications Biodiversité - Géodiversité", "Stratégie nationale pour la Biodiversité", "2011 : Année internationale des forêts", "Programmes de connaissance de la biodiversité", "Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel", and "Faune et Flore protégées". The main content area has a large heading "Evaluation de l'état de conservation" and a list of links: "Présentation", "Actualités", "Documentation", "Diaporamas et compte-rendus de réunion", and "Liens et contacts". The browser's taskbar at the bottom shows the date and time as 10:50 on 08/11/2013.

# Pause déjeuner



## 4. Evaluation des incidences



# Mise en œuvre des listes locales

## Arrêté Préfectoraux Listes locales 2 (régime propre)

Aude : AP du 29 avril 2013 applicable depuis le 10 août 2013 + arrêté modificatif Liste locale 1

Gard : AP du 8 juin 2013 applicable au 1<sup>er</sup> septembre + arrêté modificatif Liste locale 1

Hérault : AP du 13 juin 2013 applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2013

Lozère : AP du 6 août 2013 applicable au 1<sup>er</sup> octobre + arrêté modificatif Liste locale 1

Pyrénées Orientales : En cours, retards suite à l'avis des instances militaires

**Thématiques** : 11-17 items – voiries, eau, aménagement de chemins ou de parois rocheuses, retournement de prairies, arrachage de haies

**Communication** : générale + information aux maires

**Services instructeurs** : DDT / Biodiversité pour la plupart des items, Dreal (items mer) + coordination avec autres services DDT (Eau, Forêt, Urbanisme)

→ **Dispositif réglementaire complet Liste nationale + LL1 + LL2 + Clause de sauvegarde : phase de mise en œuvre**

# Rôle des opérateurs

## Rôle des opérateurs

- **Veille et alerte** sur le territoire en lien avec les DDT et les polices de l'environnement (cf Gard ou PO)
- **Information et Sensibilisation des acteurs locaux** (y compris touristiques sur certains sites)
- **Dans le cadre des projets réalisés sur le territoire**
  - **Premier relais d'information au porteur de projet** : première information sur le cadre réglementaire, signalement des enjeux et des documents disponibles, orientations vers les interlocuteurs
  - **Contribution aux avis** sur sollicitation DDT dans le cadre de l'instruction de certains projets (ex. gros projets, sites spécifiques)
- Limite des responsabilités et des rôles / Services de l'Etat / Maîtres d'ouvrages / Bureaux d'études / Associations
- Selon organisations spécifiques à chaque département

## Accès aux informations sur les projets

Sont accessibles sur le site internet de la Dreal LR (rubriques Evaluation environnementale et espèces protégées)

- les avis d'autorité environnementale avec consultation cartographique à partir de la base communale : projets, plans et programmes, documents d'urbanisme
  - les décisions au cas par cas : projets, plans et programme, documents d'urbanisme
  - les examens au cas par cas en cours : projets, plans et programmes + documents joints (formulaire, carte de localisation, arrêté, diagnostic environnemental)
  - Les arrêtés de dérogation espèces protégées
- 
- Donne un premier niveau d'information
  - S'appuie sur les études d'impacts, couvre un large champ, les EVIN sont souvent intégrées aux EI
  - Ne concerne pas ce qui fait uniquement l'objet d'évaluation des incidences N2000

## Accès aux information sur les projets

### Accès aux études d'impact

- Les EI ne sont pas mises en ligne sur les sites internet de l'administration (capacité de stockage des serveurs, manque de personnel pour mettre à disposition les documents).
- Du point de vue du droit l'accès aux Études d'Impacts peut être sollicité auprès des services instructeurs. L'administration n'est pas organisée pour répondre à des demandes nombreuses.

### Projet de création d'une banque de données des mesures compensatoires en faveur de la Biodiversité :

- En cours à la Dreal LR
- Parmi les possibilités envisagées : géolocalisation des projets, contours des MC, mise en ligne des arrêté
- Échéance : mars 2014

+ Modalités spécifiques d'organisation dans chaque département

# GT « Eviter, Réduire et Compenser les impacts sur la Biodiversité » et Protocole Etat / Région

## Contexte et historique du GT

- Evolutions réglementaires et méthodologiques / impacts sur la biodiversité
- Parution de la séquence nationale ERC
- LR : forts enjeux biodiversité et forte dynamique de projets d'aménagement

Constats de dysfonctionnements dans le cadre de l'instruction des dossiers :  
défaut de qualité de la démarche ERC, défaut de qualité des EI, refus  
d'autorisation ou retards dans la mise en œuvre des projets

- ▶ Impacts inutiles sur l'environnement, pénalisation des MO, alourdissement des procédures réglementaires, conflits
- ▶ Intérêt de conduire une réflexion de fond et transversale avec différentes parties prenantes (SE, MO, BE, Scientifiques, Elus)

En parallèle, signature du protocole Etat / Région pour la compensation  
environnementale (4 juillet 2013)



# GT « Eviter, Réduire et Compenser les impacts sur la Biodiversité »

## Objectifs

- Améliorer la mise en œuvre de la démarche ERC
- Faire un état des lieux des dysfonctionnements et des améliorations méthodologiques, techniques et organisationnelles
- Contribuer à la mise en œuvre du protocole de travail Etat / Région

## Cadre général de la démarche et plan d'action

- Processus de travail en plusieurs étapes : Janvier 2013 – Mars 2014
- Pilotage Dreal
- Prise en compte du point de vue de différentes parties prenantes
  - **Bureaux d'études** (janvier à septembre 2013)
    - ▶ GT BE : 4 réunions de mars à juillet : Note de synthèse des travaux en ligne sur le site Dreal : rappel des fondamentaux, constats, propositions d'améliorations
  - **Maîtres d'ouvrages** (à partir d'octobre 2013)
    - ▶ Rejoint la démarche du groupe de réflexion adossé au SRCE
  - **Services instructeurs** (à partir d'octobre 2013)
  - **Points spécifiques** : planification, articulation avec les recherches scientifiques (Novembre 2013)

## Lien pour accéder aux documents

<http://www2.dreal-languedoc-roussillon.application.i2/eviter-reduire-et-compenser-les-r1728.html>

## 5. Information sur les contrôles réalisés par l'ASP



# La police de la nature : organisation et stratégies



Réunion régionale des opérateurs  
Natura 2000  
*14 novembre 2013*

***Cécile DASSONVILLE***

***Animation « police de la nature », DREAL – SN/BTM***

## Introduction : Quelle police ?

### ✓ Police administrative et judiciaire

	<b>Police administrative</b>	<b>Police judiciaire</b>
<b>Autorité</b>	Préfet de département	Procureur de la République
<b>Objet</b>	Préventif : respect des prescriptions administratives	Répressif : recherche d'infractions
<b>Exemples de suites ou sanctions</b>	Mise en demeure, retrait d'autorisation, amende administrative	Amende, emprisonnement

- ✓ Contrôles mais aussi information, élaboration de réglementations, instruction, délivrance d'autorisation

✓ Réunion régionale des créateurs et animateurs Nature 2000 - 14 novembre 2013

Sur des domaines très variés du code de l'environnement :

## 1. Organisation des services de police

# Des acteurs multiples

- ✓ **L'Etat** : ministères, directions régionales (DREAL / DIRM), directions départementales (DDTM / DD(CS)PP), gendarmerie, police, douanes ...
- ✓ **Les établissements publics** : ONEMA, ONCFS, ONF, AAMP, parcs nationaux ...
- ✓ **Les gestionnaires** : agents des réserves naturelles, gardes pêches, gardes chasses, gardes du littoral ...

+ **autorité judiciaire**



## 1. Organisation des services de police

# Des acteurs multiples

- ✓ **L'Etat** : ministères, directions régionales (DREAL / DIRM), directions départementales (DDTM / DD(CS...)) gendarmerie, police, douanes ...

- ✓ **L'Etat** : La DREAL anime le réseau régional des polices de l'environnement. Elle exerce aussi des pouvoirs de police dans le domaine de la police des eaux littorales, des sites, et des installations classées pour la protection de l'environnement.

+ **autorité judiciaire**



## 1. Organisation des services de police

# Des acteurs multiples

- ✓ **L'Etat** : ministères, directions régionales (DREAL / DIRM), directions départementales (DDTM / DD(CS)PP), gendarmerie, police, douanes ...

- ✓ **Le**  
**O**
  - ✓ **Le**  
**na**  
**ga**
- La DDTM coordonne les services de police de l'environnement sur un département. Elle exerce aussi des pouvoirs de police dans le domaine de l'eau, de la pêche, de la chasse, de Natura 2000, des affaires maritimes ...*

*Si vous ne savez pas qui contacter, contactez la !*

**+ autorité judiciaire**



## 1. Organisation des services de police

# La MISEN : instance de coordination

- ✓ **DDTM** : le Directeur est chef de la MISEN
- ✓ **DREAL** : au titre de ses missions de police et d'animation de services départementaux
- ✓ **DDCSPP** : au titre de l'inspection vétérinaire
- ✓ **ARS** : au titre de la police de la santé publique
- ✓ **DRAAF** : au titre de la protection des végétaux
- ✓ **Agence de l'Eau**
- ✓ **Gendarmerie, ONEMA, ONCFS**

✓ **Le cas échéant : parcs nationaux, réserves**



## 2. Les stratégies

### Au niveau **national** :

- ✓ Circulaires et documents types (conventions, protocoles d'accord) précisant les ***priorités et modalités de coordination inter-services***

### Au niveau **régional** :

- ✓ Stratégie régionale et ***animation des services*** (réseau CITES, réseau biodiversité - formations Natura 2000 et police de la nature)



## 2. Les stratégies

### Au niveau départemental :

- ✓ **Plan de contrôle** inter-services « Eau-Nature » pluriannuel (3 ans) qui précise :
    - priorités thématiques ou géographiques
    - volumes (H/j) par type de contrôle
    - services pilotes et associés
    - stratégie de réponse (admin. ou judiciaire)
- ⇒ tableur et/ou fiches thématiques

## 2. Les stratégies

Au niveau **local** : Opérations « coup de poing » , guides locaux ...

*cf. conclusions de l'atelier d'échange « police de l'environnement » du réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés - 1er octobre 2013*



## Animation du réseau





## Intervention de l'association des chargés de mission Natura 2000 LR



## Réunions thématiques prévues en 2014

Proposition de **trois** réunions thématiques :

- présentation des **projets LIFE** terminés récemment et les projets en cours (Life Lagnature, Life terrains militaires, Life chiromed)
- Réunion technique sur les **PNA** en lien avec les sites Natura 2000
- Réunion sur **l'évaluation des incidences** (février 2014)



# Questions diverses

